

	Formation de maintien de qualification contrôleur technique automobile	06/01/2016	
		Version 1	Indice A

Référence de la formation : FCA-16-VL-MQ-20H

Durée de la formation : 20 heures

Coût de la formation : 360 € HT

Justificatif d'existence

FCA est un organisme de formation, crée en 2010, enregistré auprès du Préfet de la Région Rhône Alpes dans le cadre de la formation continue sous le numéro de déclaration d'existence N° 82 42 01816 42.

Objectifs de la formation

- Suivre une formation de 20 heures pour le maintien de la qualification
- Maîtriser le contenu de la formation réglementaire fixée par le référentiel du courrier du SD6 en date du 24/06/2014
- Valider l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'activité de contrôleur technique des véhicules légers
- Obtenir l'attestation de formation délivrée par FCA

Public visé

Contrôleur technique de véhicules légers

Type d'action de formation

Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

Méthode pédagogique

Méthode transmissive, apports théoriques illustrés par des exemples concrets, formation à distance, travaux dirigés et formation pratique.

Moyens d'encadrement

Un formateur de FCA pour la partie de formation théorique en salle et formation pratique en atelier.

Suivi de l'exécution du programme

Feuilles d'émargement signées par demi-journée par le stagiaire et à l'issue du stage par le formateur. Les horaires pourront être modifiés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.

	Formation de maintien de qualification contrôleur technique automobile	06/01/2016	
		Version 1	Indice A

Document de suivi des stagiaires

Sans objet pour cette formation.

Référence des sous-traitants

Sans objet pour cette formation.

Dispositions de sélection et de supervision des établissements qui accueillent les stagiaires

Sans objet pour cette formation.

Moyens pédagogiques

Formation théorique en salle

La formation présentielle théorique est réalisée sur un centre de contrôle technique, ou à proximité immédiate, dans une salle de cours équipé ad minima de :

- Ordinateur portable et dispositif de vidéo projection (formateur) ;
- Liaison ADSL
- Tableau blanc
- Suivant les modules, un micro-ordinateur par groupe de 2 stagiaires
- Carte USB pour chaque stagiaire contenant l'ensemble des supports de formation définis au 14.1 et 14.2 du présent dossier
- Suivant les thèmes abordés, divers supports de cours ou d'enregistrements au format papier peuvent être remis aux stagiaires.
- Ohmmètre
- Casque et écran de protection facial
- Gants de protection électrique
- Sur-gants

Formation pratique en atelier

La formation présentielle pratique est réalisée sur un centre de contrôle technique mettant à disposition une ligne de contrôle équipé ad minima de :

- Dispositifs de contrôle du réglage des feux d'éclairage conforme à la norme NF-R-63-801 complétée par le cahier des charges SRV 41.
- Dispositif de contrôle de la pression de gonflage des pneumatiques.
- Freinomètres à rouleaux.
- Appareil de contrôle de la symétrie de la suspension à mise en œuvre électromécanique.
- Dispositif de contrôle du roulement (ripage).
- Dispositif d'analyse des gaz d'échappement et dispositif de mesure de l'opacité des fumées.

	Formation de maintien de qualification contrôleur technique automobile	06/01/2016	
		Version 1	Indice A

- Dispositif de diagnostic des systèmes embarqués de contrôle des émissions polluantes du véhicule.
- Soit une fosse ou une fosse semi-enterrée conforme à la législation du travail en vigueur soit un pont élévateur conforme aux réglementations en vigueur.
- Dispositif de contrôle de l'usure des pneumatiques.
- Appareil pour le levage des véhicules.
- Micro-ordinateur, imprimante, terminal de saisie portable.
- Ohmmètre
- Casque et écran de protection facial
- Gants de protection électrique
- Sur-gants

Programme détaillé de la formation et la catégorie de véhicules concernés

Durée total de la formation : 20 heures

Formation technique général

Modules de formation techniques généraux tels que défini au §4.1 de la section 4 de l'annexe IV de l'AM du 18/06/1991 modifié et fixé par le référentiel du SD6 en date du 19 juin 2015.

Référence des modules de la formation technique générale : MTG + numéro du module

Durée de la formation technique générale : 12 heures

Formation spécifique

Modules de formation spécifiques tels que défini au §4.1 de la section 4 de l'annexe IV de l'AM du 18/06/1991 modifié.

Référence des modules de la formation spécifique : MS + numéro du module

Durée de la formation spécifique : 8 heures

Partie du programme et temps prévus en formation présentielle théorique (FP)

Module administratif (réf : MS-2)

- Accueil des stagiaires
- Présentation des objectifs, du programme et organisation du déroulé de la formation
- Positionnement des stagiaires sur les thèmes abordés
- Contrôle de validation des temps de connexion et résultats des FAD
- Les questions et les attentes des stagiaires
- Bilan de fin de formation par le formateur et les stagiaires
- Évaluation de la formation par les stagiaires (fiche d'évaluation)
- Contrôle des feuilles d'émargement et contre-signature par le formateur

Durée du module : 1 heure (30 minutes en ouverture de stage et 30 minutes en clôture de stage).

Module sur les évolutions réglementaire (réf : MS-3)

- Passage en revue des évolutions réglementaires du contrôle technique des véhicules légers

	Formation de maintien de qualification contrôleur technique automobile	06/01/2016	
		Version 1	Indice A

- Présentation des modifications de texte (niveau européen et français) et les implications sur le contrôle technique des véhicules légers
- Discussion ouverte sur des cas concrets et des problèmes rencontrés par les contrôleurs lors de leur activité

Durée du module : 1 heure

Module sur la directive 2014/45 (réf : MTG-1)

- Evolutions induites par la directive à prévoir dans le contrôle technique des véhicules légers
- Comparaison des points de contrôle effectués aujourd'hui et ceux induits par la directive

Durée du module : 2 heures

Module sur les documents acceptables en remplacement du CI (réf : MTG-2)

- Présentation des CI des pays limitrophes
- COC
- Les documents acceptables
- W et WW
- Conduite à tenir en cas d'information manquante
- Fiches d'immobilisation incomplètes
- Photocopies

Durée du module : 1 heure 30

Module sur la technologie des trains roulants (réf : MTG-3)

- Eléments constitutifs
- Fonctionnement
- Points de vigilance

Durée du module : 1 heure

Module sur le contrôle de la liaison au sol (réf : MTG-4)

- Pression des pneumatiques
- Contrôle des demi-trains

Durée du module : 1 heure

Module sur le contrôle de l'éclairage (réf : MTG-5)

- Feux complexes (multiples, LED, AFS,...)
- Feux diurnes
- Commutation 5W/21W
- Affectation des défauts

	Formation de maintien de qualification contrôleur technique automobile	06/01/2016	
		Version 1	Indice A

- Cas particuliers (C4)

Durée du module : 1 heure

Module sur le contrôle des ceintures (réf : MTG-6)

- Présence et nombre de ceintures (VP, VUL)
- Sièges bébé
- Harnais
- Essai non réalisé

Durée du module : 1 heure

Module sur l'utilisation des bancs de freinage (réf : MTG-7)

- SRV003D

Durée du module : 30 minutes

Module sur les véhicules électriques et hybrides (réf : MTG-8)

Durée du module : 2 heures

Contrôle de connaissance (réf : MS-4)

- Test d'évaluation par un questionnaire à choix multiple et présentation PowerPoint
- Correction du test par le formateur

Durée du module : 1 heure (30 minutes de test et 30 minutes de correction)

Partie du programme et temps prévus en téléformation (FAD)

Organisation de la FAD (réf : MS-1)

- OTC-LAN (40 minutes)
- Les véhicules anciens (1 heure 30)
- La directive 2014/45 CE (40 minutes)
- Hiérarchie des normes (20 minutes)
- Evolutions réglementaire (60 minutes)

Durée du module : 4 heures

Partie du programme et temps prévus en travaux dirigés (TD)

Module sur l'utilisation de l'OBD (réf : MTG-9)

- Sélection du défaut selon la SRVF9-3
- Différence entre contrôle non réalisé et contrôle impossible

Durée du module : 30 minutes

	Formation de maintien de qualification contrôleur technique automobile	06/01/2016	
		Version 1	Indice A

Module sur la contre-visite (réf : MTG-10)

- Groupes de points à contrôler en fonction des défauts relevés
- Cas particulier des fonctions 4, 8, 9 et G

Durée du module : 1 heure 30

Partie du programme et temps prévus en atelier (TP)

Module de formation pratique (réf : MS-5)

- Mise en application sur un véhicule des apports des modules de formation théorique
- Le TP est réalisé avec l'ensemble des stagiaires sur une installation de contrôle
- Chaque stagiaire réalise le contrôle d'une fonction sur un véhicule
- Le formateur évalue la méthodologie de contrôle et l'interprétation des résultats et apporte les corrections si nécessaires devant l'ensemble des stagiaires
- Questions et commentaires posés par les stagiaires

Durée du module : 1 heure

Planning de formation

FAD	JOUR 1	JOUR 2
(4h) MS-1	(30 min) MS-2	(1h) MTG-6
	(1h) MS-3	(30 min) MTG-7
	(2h) MTG-1	(2h) MTG-8
	(1h30) MTG-2	(30 min) MTG-9
	(1h) MTG-3	(1h30) MTG-10
	(1h) MTG-4	(1h) MS-5
	(1h) MTG-5	(1h) MS-4
		(30 min) MS2

Supports de formation

Formation à distance

Plateforme de e-learning du FCA (e-doceo)

Assistance technique en cas de besoin fourni par l'organisme de formation FCA

La réalisation complète de la FAD devra être faite avant le début de la formation en présentiel.

Les supports de formation e-learning sont joints à ce dossier au format PDF.

	Formation de maintien de qualification contrôleur technique automobile	06/01/2016	
		Version 1	Indice A

Support de formations projetées

Une présentation étant faite pour être vue, pas pour être lue, les supports de formation utilisée sont projetés en mode présentateur (diaporama en plein écran et affichage incluant les commentaires sur le PC du formateur).

Un temps est prévu aux questions à l'issue de la présentation si les participants veulent détailler ou préciser certains points.

Ils comprennent :

- Module sur les évolutions réglementaire (réf : MS-3)
- Module sur la directive 2014/45 (réf : MTG-1)
- Module sur les documents acceptables en remplacement du CI (réf : MTG-2)
- Module sur la technologie des trains roulants (réf : MTG-3)
- Module sur le contrôle de la liaison au sol (réf : MTG-4)
- Module sur le contrôle de l'éclairage (réf : MTG-5)
- Module sur le contrôle des ceintures (réf : MTG-6)
- Module sur l'utilisation des bancs de freinage (réf : MTG-7)
- Module sur l'utilisation de l'OBD (réf : MTG-9)
- Module sur la contre-visite (réf : MTG-10)

Les supports de formation incluant les pages de commentaires sont joints à ce dossier au format PDF.

Documents stagiaire

Suivant les thèmes abordés et principalement pour les formations en travaux dirigées, divers supports de cours ou d'enregistrements au format papier peuvent être remis aux stagiaires.

Base documentaire

Le formateur et les stagiaires ont à leurs dispositions l'intégralité des textes réglementaires en vigueur. Le formateur l'utilise pour étoffer sa présentation et répondre à toutes questions en lien avec l'activité du contrôle technique. Les stagiaires l'utilisent pour répondre à des questions directes ou pour la réalisation des TD.

Ils comprennent :

- Arrêté relatif au contrôle technique
- Arrêtés spécifiques et décrets d'application
- Circulaires préfectorales sur l'agrément des centres et des contrôleurs
- Liste des instructions techniques et cahier des charges
- fac-similés des procès-verbaux, vignettes, panneaux d'agrément
- Cahiers des charges applicables aux matériels de contrôle
- Liste des matériels de contrôle qualifiés
- Cahiers des charges relatifs à la qualification des organismes de maintenance et des intervenants sur les matériels de contrôle

	Formation de maintien de qualification contrôleur technique automobile	06/01/2016	
		Version 1	Indice A

- Protocole et spécifications OTC-LAN
- Liste des matériels qualifiés OTC-LAN
- Protocole informatique des logiciels de contrôles techniques
- Liste des logiciels de contrôle qualifiés et suivi des évolutions
- Instructions techniques relatives aux méthodes de contrôle
- Textes normatives et réglementaires définis aux §2 des instructions techniques
- Lexique des altérations
- Recommandations techniques relatives aux véhicules légers
- Méthodes et informations fournies par les constructeurs de véhicules Légers
- Note technique relative aux indicateurs et compteurs d'exception

Contrôle de connaissance

Conformément au §6.1 de la section 6 de l'annexe IV de l'AM du 18/06/1991 modifié :

- 1 contrôle de connaissance écrit pour la qualification

Les contrôles de connaissance sont joints à ce dossier au format PDF.

Critères de validation

Le questionnaire de validation est constitué de 20 questions avec 4 réponses possibles par question (soit 80 possibilités).

La validation de la formation pour chaque stagiaire, sera accordée par l'organisme de formation, sous réserve d'un résultat de 8 fautes maximum (10% d'erreurs).

Attestation de stage

Les attestations de stage sont établies conformément aux prescriptions de l'instruction technique SR/V/032 et des prescriptions de l'arrêté du 18/06/1991 modifié et seront délivrées au stagiaire par FCA, qu'à l'issue :

- De la réalisation complète de la formation à distance (qui doit être réalisée en intégralité avant le début de la formation en présentielle)
- De la réalisation complète de la formation en présentiel (les feuilles de présence faisant foi)
- De la réalisation satisfaisante du test de contrôle de connaissance théorique